

“ avait été retirée. Je télégraphiai aussi à Sir *John* le même jour (31 juillet,) pour lui dire que j'avais vu Sir *George Cartier* et qu'il (Sir *John*) devait renvoyer ma lettre ou la regarder comme un papier de rebut, et que j'étais satisfait du télégramme du 26 comme étant l'expression des vues du gouvernement.”

Mais la réaction qui aurait pu se faire en faveur du gouvernement fut plus que contrebalancée par la publication d'une autre série de lettres que j'annexe, et connue généralement sous le titre de *Correspondance McMullen*. Parmi ces documents, on No. 5 en a introduit quelques-uns d'un caractère très-compromettant. L'un est une lettre de Sir *George Cartier*, demandant une autre somme de vingt mille piastres (\$ 20,000 = £ 4,000 sterling), et l'autre un télégramme de Sir *John Macdonald*, demandant une autre somme de dix mille piastres (\$ 10,000 = £ 2,000 sterling). Voici ces documents :

“ MONTRÉAL, 24 août 1872.

“ CHER M. ABBOTT.—En l'absence de Sir *Hugh Allan*, vous m'obligerez en remettant au comité central une autre somme de vingt mille piastres, aux mêmes conditions que pour le montant inscrit par moi au bas de ma lettre à Sir *Hugh Allan*, du 30 juillet.

“ GEORGE E. CARTIER.

“ P.-S. — Veuillez aussi envoyer à Sir *John A. Macdonald* dix mille piastres de plus aux mêmes conditions. ”

“ TORONTO, 26 août 1872.

“ A l'Hon. *J. J. C. Abbott*, Ste. Anne.

“ (*Pressée. — Personnelle.*)

“ Il me faut une autre somme de dix mille piastres. C'est la dernière fois que je demanderai. Ne me faites pas défaut. Répondez aujourd'hui.

“ JOHN A. MACDONALD. ”

Sans la publication des documents ci-haut, je doute que l'opinion publique eût été aussi excitée par les révélations de M. *McMullen*. Je ne connais pas personnellement ce monsieur, et je n'ai aucune raison de mettre en doute sa véracité; mais il est évident que beaucoup de ses assertions ne s'accordent pas avec le témoignage sous serment de Sir *Hugh*, et que d'autres ont été contredites par des messieurs dont il serait difficile d'attaquer la véracité. Pour les documents eux-mêmes, il est à observer qu'ils n'ont été adressés ni à M. *McMullen*, ni à personne qui lui fût associé, et qu'ils ne peuvent que difficilement être tombés entre ses mains autrement que par des moyens subreptices. Ils ne se rattachent donc pas nécessairement à ces transactions véreuses auxquelles M. *McMullen* prétend avoir été partie. De plus, les amis du gouvernement prétendent que les sommes dont il est parlé n'étaient pas très-considérables — à peu près £ 12,000 sterling en tout, — somme qui serait loin de suffire aux légitimes dépenses des cent cinquante élections d'*Ontario* et de *Québec*. Suivant eux aussi, il n'y a aucune preuve qui démontre que ce soit une souscription plutôt qu'un prêt temporaire d'un riche partisan politique. Ce qui a beaucoup contribué à leur donner une mauvaise signification, c'est leur concordance factice avec le récit de M. *McMullen*. Sous ces circonstances, quoique sans trop m'arrêter aux simples conjectures de cette sorte, je n'ai pas voulu prendre une décision trop prompte sur ce sujet, qui mettait en jeu l'honneur personnel et public de mes ministres. Surtout, je me sentais obligé de ne pas laisser influencer mon jugement par le courant du soupçon populaire que cet enchaînement d'accusations devait naturellement produire.